

et agglomérations françaises de moins de 100.000 habitants. 30% des logements sont équipés de W.C. intérieurs. 20% des logements disposent d'une baignoire ou d'une douche./.

Les habitants en général critiquent leur propre indiscipline sur le domaine public, qui se traduit par des jets de papiers, des projections de crachats, des épanchements d'urine sur la voie publique, à cet égard certains font remarquer qu'il n'existe que peu de W.C publics. La saleté repoussante des bras d'eau qui traversent Armentières est retenue.

Les lieux publics sont en général bien tenus à l'exception de nombreux débits de boissons. Il y en a 250 dans l'agglomération./.

La crise économique qui sévit dans le secteur textile est traumatisante. L'élément féminin jeune ne trouve aucun débouché. On compte actuellement 300 chômeurs complets et 450 chômeurs partiels pour 15.000 emplois environ./ Le crédit qui devrait être un moyen est considéré par certains comme une arme redoutable entre les mains des gouvernants, constituant une atteinte à la liberté. Une assez forte proportion pense qu'il aggrave le climat social et déprime l'individu dans la conjoncture présente.

Tout le monde en règle générale prétend souffrir des agressions morales, soit directement, soit indirectement. Les principaux sujets de mécontentement face à ces agressions sont : la réforme de l'enseignement, la médiocrité ou la dangerosité de certaines émissions et de certains films, la profusion d'affiches indécentes, la diffusion d'une presse et d'une littérature perverse à l'usage de la jeunesse, les tracasseries administratives, le racisme./.

Les mesures de protection contre les agressions semblent être contenues dans les textes en vigueur. Il est évident que la lutte contre certains abus est insuffisante, mais c'est plus l'agent chargé de réprimer qui fait défaut, que le texte répressif. Le renforcement allié à une meilleure information des forces de répression semble être la mesure la plus souhaitable et la plus urgente./ Il semble souhaitable de conditionner l'individu, de l'armer dès son enfance contre les agressions inhérentes à l'évolution du mode de vie. Une mesure corollaire s'impose : la préparation du terrain par une politique d'aménagement du territoire : construction de villes modernes équipées de vastes aires destinées aux loisirs, à la culture ; organisation d'expositions artistiques, de réunion culturelles ; participation plus active des administrés à

l'administration de la cité ; cycles de conférences d'information des parents, des enfants proposés par des praticiens, des techniciens venus de tous les horizons politiques. D'autre part, au plan économique, promouvoir la justice sociale, garantir l'emploi, développer l'assistance de l'Etat etc. Enfin moderniser en l'aménageant le patrimoine existant. A cet effet les mesures les plus souhaitables sont les suivantes :

- Création de zones industrielles à la périphérie de la cité
- Lutte contre les bruits de toutes sortes
- Luttés contre la pollution des eaux
- Modification des normes de construction des H.L.M. dans le sens du confort : insonorisation, entretien des parties communes, ascenseurs, salles de bains, etc.
- Création d'itinéraires de poids lourds et de circulation intense sur des boulevards périphériques
- Lutte contre les émissions de fumées
- Renforcement des règlements sanitaires notamment en ce qui concerne les hôtels, les restaurants, les meublés, les débits de boissons
- Assèchement des pièces d'eau mortes
- Création de fourrières municipales et destruction par l'administration des épaves
- Construction de locaux administratifs
- Modernisation des hôpitaux, des hospices
- Création de maison de jeunes
- Réglementation des dancings fréquentés par les jeunes
- Destructions d'îlots insalubres
- Aménagement de jardins publics avec des jeux pour les enfants, d'espaces verts, de terrains de sports.

Conclusion

L'agglomération armentière est administrée par des municipalités soucieuses du bien public, conscientes de leur responsabilité, qui ont déjà dans de nombreux domaines, notamment à Armentières, promu des réformes et élaboré des plans propres à assurer une protection aussi efficace que possible contre les agressions les plus « criantes ».

La création de la Communauté Urbaine devrait accélérer le processus engagé ; il est cependant à craindre que la mise en route de ses rouages administratifs, plus lourds que ceux des communes, contrarie les efforts commencés.

Le Commissaire de Police ».

Edito

Anniversaire : du latin « annus » année et « versus » tournée. Qui rappelle le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour une ou plusieurs années auparavant, qui est destiné à en conserver la mémoire : « jour anniversaire ». Extrait du grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle par Pierre Larousse. On ne s'étonnera pas que les archives communales soient régulièrement concernées par les anniversaires soit en mettant à la disposition des chercheurs des documents, soit en accompagnant ou organisant des actions culturelles.

L'année 2008 est bien sûr marquée par deux de ces événements: celui du 90^{ème} anniversaire de l'Armistice et celui du 40^{ème} anniversaire de 1968 que nous évoquerons dans cette chronique au travers de deux documents.



Paradoxe en 1968 : Samedi 11 mai, inauguration de la nouvelle caserne de gendarmerie d'Armentières (au dessert du banquet il y avait de la « Bombe glacée » !)

Cote I.855.2

ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIERES

Mairie d'Armentières
Place du Général de Gaulle
Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
et le samedi de 9h à 11h30.

Les documents doivent être demandés
avant 11h30 et 17h30 (11h le samedi)

Fermeture annuelle : la première semaine de février
Téléphone : 03.20.10.57.70 Mail : archives@ville-armentieres.fr



● La chronique est maintenant téléchargeable sur le site de la ville d'Armentières : armentieres.fr

REÇU AUX ARCHIVES

De la Direction des Archives de France :

• DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, Les services d'Archives en France / Annuaire 2008, Paris, 2008, 100p.

Des Archives départementales du Nord :

• ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU NORD, La région avant la région Fonds de la mission économique régionale du Nord-Pas de Calais 1949-1976, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2007, 173p. (répertoire numérique)

• ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU NORD, La ville forte dans tous ses états (livret du visiteur), Lille, 2007, 75p. (livret de visite d'exposition).

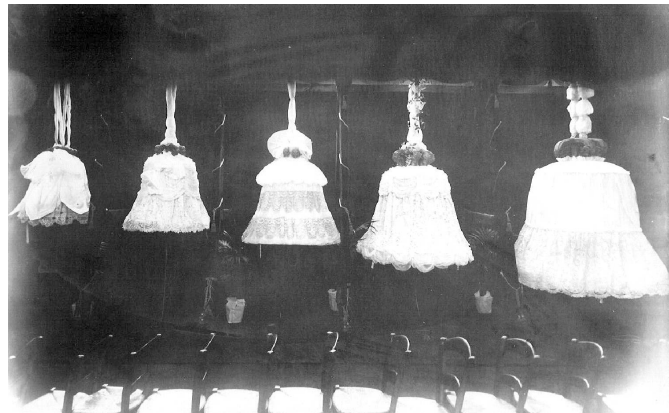
De Monsieur Philippe Boidin :

• 107 photographies (1888 -1955 principalement septembre 1944).

Nous les remercions ainsi que **Madame Cherigié** (1 brochure et 30 diapositives : Marchand (Philippe), Sceaux de Flandre, Lille, C.R.D.P. 1982, 81p), **Monsieur Jean-Louis Decherf** (article sur « le boom démographique et les étrangers à la Chapelle d'Armentières au 19^{ème} siècle »), **Monsieur Frédéric Boidin** (documents personnels de M. Michel Boidin), **Monsieur René Knockaert** (copies de documents sur la présence de M. Schumann à Armentières en 1932), **Monsieur Jean-Marie Dumoulin** (copies d'articles du « Grand Echo du Nord et du Pas-de-Calais » de 1919 sur la reconstruction d'Armentières), **Monsieur Maurice Marrchelle** (copie d'une photographie de Pierre Lecocq) et **Monsieur Bertrand Cassez** (2 livrets réalisés par les 6^o3 et 6^o4 du collège Rostand : Découverte des trésors patrimoniaux de l'Armentierois).

A PROPOS D'UNE PHOTOGRAPHIE :

Extrait du don de Monsieur Philippe Boidin



Gustave Lambin dans son manuscrit « Histoire d'Armentières de ses origines à 1934 » conservé aux archives, nous livre l'explication de cette photographie :

« Le baptême des cloches (de l'église Saint Vaast) ne put se faire que le 16 mars 1930 et une grande foule vint admirer l'imposante famille de ces cinq instruments de bronze, richement parés de dentelles, occupant la partie droite du transept, et qui fut bénite, suivant le cérémonial liturgique, par Monseigneur Jansoone.

EN FURETANT AUX ARCHIVES

Cote : I.74 Police

3 mai 1968

extraits de

« Enquête relative à la protection de la population contre les agressions de la vie moderne »

Considérations générales :

La circonscription de police urbaine d'Armentières recouvre le territoire de trois communes : Armentières, Houplines, La Chapelle d'Armentières. Elle est constituée d'une agglomération de plus de 40.000 habitants, ceinturée d'une zone rurale relativement étendue.

La population de la circonscription est nettement dominée par l'élément ouvrier ; en effet, l'emploi industriel représente la majorité de l'emploi total, soit 52%, l'emploi agricole n'en représentant plus que 6%.

Pour l'agglomération d'Armentières l'usine est essentiellement textile ; l'activité industrielle n'y est pas diversifiée : les industries mécaniques et électriques sont particulièrement sous-développées, n'offrant que 5% de l'emploi total, contre près de 30% pour l'industrie textile.

C'est donc dans une agglomération très caractérisée, sous-développée, touchée par la crise économique très sensible dans le textile, que l'étude sur la protection de la population contre les agressions de la vie moderne a été tentée.

Les agressions de la vie moderne sont diverses, nombreuses, attentatoires à des degrés différents, plus ou moins flagrants, difficiles à isoler. Elles procèdent d'un tout et affectent simultanément le physique et le moral, en ce sens que la crainte, ou que la conséquence de l'agression physique détermine le plus souvent des phénomènes psychiques.

D'une manière générale l'agression se manifeste lorsqu'un mode de vie, une tendance, une opinion, un idéal, sont brutalement, inexorablement et gravement menacés, combattus ou anéantis par des agents matériels ou psychologiques.

Mais le caractère soudain de l'agression fait défaut dans certains cas envisagés ici. Aussi la notion de perturbation agressive a été substituée à celle d'agression.

La circulation constitue l'élément principal d'insécurité et de trouble pour près de 50% de personnes interrogées. A la tension nerveuse, à la nocivité des fumées, s'ajoutent les conséquences corporelles des accidents (121 blessés, 9 tués en 1967).

La criminalité provoquée par la jeunesse délinquante est

retenue par un assez grand nombre de personnes (-10%) comme une agression. Les vols de voitures, de cyclomoteurs, les cambriolages commis par de jeunes voyous suscitent une certaine émotion et une réprobation générale. La mansuétude des juges est quelquefois critiquée, voire blâmée, même qualifiée d'encouragement.

Les menaces de guerre et atomique n'inquiètent que 10% environ des personnes qui estiment en souffrir ; certains critiquent les pouvoirs publics de n'avoir pas construits des abris atomiques à l'instar de la Suède ou des Etats-Unis.

Les bruits sont considérés comme constituant une agression permanente. Les bruits industriels, domestiques, aériens, passent pour des agressions très préjudiciables. Le manque d'insonorisation, le défaut de surveillance des parties communes, l'absence de répression des fauteurs de troubles dans les H.L.M. sont des causes du développement de certaines sources de bruit. Le timbre aigu des sonnettes de téléphone placées par les P.T.T. est également critiqué par certains usagers et certains voisins.

Les fumées industrielles sont qualifiées de nocives et sont accusées de véhiculer des poussières. La majorité des personnes habitant à proximité de l'usine d'incinération des ordures implantée pratiquement en pleine ville, estiment souffrir des fumées émises, qui dégagent des odeurs désagréables.

L'eau distribuée par la compagnie des eaux du Nord, n'est pas toujours limpide et présente un goût certain. De nombreuses personnes s'en plaignent et certaines vont même jusqu'à affirmer qu'elle n'est pas potable. A tort ou à raison elle n'est pas servie dans certains établissements scolaires où les enfants boivent de la bière à table.

Les aliments : en général, il est reconnu que le conditionnement, la présentation, la préparation et le contrôle des produits sont satisfaisants. Cependant des critiques s'élèvent contre l'emploi abusif de produits chimiques, notamment colorants, dans les conserves, la pâtisserie, la confiserie etc.

Plus de 50% des personnes interrogées trouvent l'hygiène publique insuffisante. Un grand nombre l'estime franchement mauvaise. 100% rendent hommage à l'action des municipalités dans ce domaine.

70% des logements seulement sont équipés d'eau courante à l'intérieur du logement contre 86% dans les villes